

Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014

Personnes présentes : Nicole Bourguignon, Valérie Couraud, Brigitte Dubois, Cécile Dias, Mickaël Conchon, Sébastien Gogniat, Eric Jury, Jean Luc Lesavre, Raymond Montagne, Laurent Nigaud, Philippe Watteau, Jacky Perret, Georges Lacour, Daniel Belin.

Personnes excusées :

François Fuchet a donné procuration à Eric Jury

Personne absente : Néant

Secrétaire de séance : Daniel Belin

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2014
- Choix du maître d'œuvre pour le projet « restructuration du groupe scolaire », autorisation de signature.
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité, avenant N°1 à la convention conclue entre l'état et la commune- Autorisation de signature.
- Travaux.
- Urbanisme.
- Questions diverses.

1) Approbation du conseil municipal du 29 mars 2014:

Aucune observation n'étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Choix du maître d'œuvre pour le projet « restructuration du groupe scolaire », autorisation de signature.

M. le maire présente aux conseillers municipaux les 3 projets en prenant en compte les évolutions après négociations.

a) Atelier du triangle :

Le conseil fait les remarques suivantes :

- La cour de l'école primaire est trop petite par rapport à celle de la maternelle.
- Le sens de circulation du bus oblige la dépose des enfants du côté de la rue.
- L'aspect extérieur de l'ensemble, très contemporain, est trop différent des constructions locales.
- Les classes de primaires sont trop près des logements (nuisances sonores)
- La nouvelle implantation de la cantine en surélévation par rapport aux voies de circulation est très imposante et masque complètement le bâtiment des classes actuelles.
- Globalement le site est très dense, les diverses fonctionnalités du nouveau groupe scolaire ne sont pas séparées.

b) Bernard et Couderc :

Le conseil fait les remarques suivantes :

- La configuration de la cour de l'école primaire rend la surveillance des enfants difficile.
- Les travaux devant avoir lieu en site occupé par des enfants semblent très difficiles à coordonner et à réaliser sans gêner les cours.
- Le positionnement de la crèche à proximité de la maternelle ne semble pas être un choix judicieux (nuisances sonores).
- La cantine est jugée peu fonctionnelle.
- Le projet présente une forte densité, les inconvénients actuels ne sont pas supprimés, voir même accentués.

c) Atelier des équipages :

Le conseil fait les remarques suivantes :

- Architecture en harmonie et s'intégrera très bien dans le bourg du village.
- Projet très aéré et fonctionnel : 4 pôles très distincts, école maternelle, écoles primaires, logements et cantine avec garderie et micro-crèche, ce qui permet une utilisation en totale indépendance.
- Un point sera à prendre en compte au niveau du carrefour, la visibilité sera à améliorer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et une abstention:

- D'approuver le rapport de la phase de négociation avec les 3 cabinets qui ont été admis à remettre une prestation ;
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle scolaire au groupement « Atelier des Equipages » à Montceau les Mines (mandataire), pour un montant total de 158 400 € HT d'honoraires ;
- D'autoriser le maire à signer ledit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants et décisions de poursuivre ;
- D'autoriser le maire à verser aux 3 cabinets la somme de 7 000 € HT pour la prestation remise par chacun d'eux,
- De dire que les crédits sont prévus au budget.

3) Télétransmission des actes au contrôle de légalité, avenant N°1 à la convention conclue entre l'état et la commune- Autorisation de signature

Par cet avenant nous nous engageons à ne faire parvenir par voie électronique que des actes existants juridiquement dont nous sommes en mesure de produire un exemplaire original signé, de façon manuscrite ou électronique, de Mr le Maire ou d'une personne dûment habilitée à le signer en application d'une délégation.

En l'attente d'actes signés électroniquement, nous nous engageons à ne pas envoyer

d'actes scannés portant la signature manuscrite mais à faire figurer sur les actes télétransmis une mention comportant uniquement le prénom, le nom et la qualité du signataire.

Concrètement ce sera un gain de temps. Nous n'aurons plus à scanner les délibérations ou arrêtés avec signature manuscrite.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4) Travaux.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le bourg sont achevés. Il reste à effectuer la mise en place des poteaux d'éclairage public, les raccordements des usagers puis l'enlèvement des anciens poteaux.

5) Urbanisme

Depuis le conseil municipal du 04 février 2014 :

Dépôt permis de conduire :

- Michaël CONCHON : abri de jardin
- Florent SAINT MAURICE : terrasse

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

- Nicolas DELLA PELLE, Les Couchets : réfection de toiture à l'identique ;
- Rémy DORIER, Bouvier : garage
- Jean PETIT : division foncière en vue du projet « restructuration du pôle scolaire »,
- Jean Bernard NICOLAS : panneaux photovoltaïques (déplacement des panneaux photovoltaïques).

Dépôt de certificats d'urbanisme :

- Bertrand BIZOLLON : CU d'information pour les parcelles B 503, B 1356, B 1357 (vente maison DAUXOIS au Bourg)

6) Questions diverses

- Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) à la CUCM. A l'unanimité, Georges LACOUR, Maire, est désigné pour être le représentant auprès de la CLECT.

- Désignation du délégué élu au CNAS et validation de la charte de l'action sociale : Jacky PERRET est désigné pour continuer à être le délégué élu au CNAS. Catherine DURAND est désignée pour continuer à être déléguée agent au CNAS.

- Les élus et employés municipaux sont conviés à partager le repas de Pâques proposé par l'association La Tablee des écoliers le vendredi 18 avril à 12h.

Coût : 3,50 €

Inscription auprès de Catherine avant le lundi 14 avril au plus tard.

- La boulangerie « Central Park » propose l'installation d'un distributeur de pain automatique, géré par les propriétaires de la boulangerie, approvisionné tous les jours de la semaine. L'aménagement du sol et l'alimentation électrique seront à la charge de la commune. Le conseil se déclare favorable à cette installation et précise qu'une convention sera passée entre « Central Park » et la commune.
- Sébastien GOGNIAT et Mickaël CONCHON sont désignés responsables de la salle André Blondeau.
- Mickaël CONCHON propose de prendre contact avec le référent jeunesse du Creusot pour s'inspirer des actions qui pourraient être menées auprès de notre jeunesse. Il travaille aussi sur les moyens de communication avec la population.
- La municipalité en collaboration avec Creusot Cyclisme participera à l'organisation de la journée du Championnat de Saône et Loire des écoles de cyclisme qui se déroulera sur notre commune le dimanche 11 mai 2014. Des signaleurs bénévoles sont recherchés.
- Prochain conseil municipal le **jeudi 24 avril à 19h** avec comme sujet principal le vote du budget primitif 2014.

La séance est levée à 22h45